

GUIDE
à l'intention
des organisations
municipales

RÉPERTOIRE DES BONNES PRATIQUES EN GESTION MUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avec le soutien de :



AVANT-PROPOS

Réseau Environnement et la section québécoise de la Solid Waste Association of North America (SQ-SWANA), en partenariat avec RECYC-QUÉBEC et l'AOMGMR, ont organisé la première édition des Ateliers de pratique en gestion municipale des matières résiduelles le 14 juin 2021.

Cet événement virtuel a mis en lumière tout le savoir québécois et a permis aux expertes et experts d'échanger sur les enjeux actuels de la gestion des matières résiduelles. Une centaine de personnes réparties sur huit tables de discussion ont partagé leurs bonnes pratiques de réduction des produits à usage unique et de réemploi, de valorisation de la matière organique, de gestion des écocentres ainsi que des leviers municipaux.

Pour chacun des quatre grands blocs de l'atelier, une conférencière ou un conférencier a présenté sommairement les enjeux propres à chaque thématique avant d'inviter les participantes et les participants à nommer et évaluer les meilleures pratiques de leur industrie dans des sous-groupes de travail. Chaque table de discussion était animée par une experte ou un expert reconnu par ses pairs et des preneuses ou preneurs de notes étaient à l'œuvre pour répertorier les meilleures initiatives d'ici ou d'ailleurs.

Cet atelier a permis de recenser les meilleures pratiques en gestion municipale des matières résiduelles dans un répertoire simple pouvant être utilisé par toutes les parties prenantes impliquées dans une meilleure gestion des matières résiduelles au Québec ainsi que dans le cadre de la révision des PGMR municipaux.

REMERCIEMENTS

Réseau Environnement et la section québécoise de la Solid Waste Association of North America (SQ-SWANA) tiennent à souligner le soutien financier de RECYC-QUÉBEC, et l'apport de RECYC-QUÉBEC et de l'AOMGMR pour la révision du document et sa diffusion. Enfin, Réseau Environnement remercie pour leur participation lors de l'atelier de pratique sur la gestion municipale des matières résiduelles l'ensemble des conférencières, conférenciers, animatrices, animateurs, expertes, experts, preneuses et preneurs de notes.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
SUJET 1 : RÉDUCTION DES PRODUITS À USAGE UNIQUE ET RÉEMPLOI	6
Présentation du thème et mise en contexte	6
Pistes de bonnes pratiques	7
PUU-01 Préparer et adopter une politique d'achats responsables	7
PUU-02 Préparer un guide municipal des bonnes pratiques pour les événements écoresponsables	8
PUU-03 Supporter des organisations pouvant offrir des services de collecte d'encombrants destinés au réemploi	9
PUU-04 Proposer une subvention ou faire simplement de la sensibilisation auprès des gestionnaires du secteur de l'hôtellerie-restauration pour adopter du matériel durable	10
PUU-05 Accompagnement personnalisé des ICI	11
PUU-06 Subvention hygiène réutilisable	12
SUJET 2 : VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE	14
Présentation du thème et mise en contexte	14
Pistes de bonnes pratiques	16
MO-01 Inciter les ICI à participer à la collecte de MO par règlement des MRC	16
MO-02 Patrouille verte – sensibilisation au tri à la source des MO	17
MO-03 Encourager l'achat des fruits et légumes moches ou abimés dans les épiceries	18
MO-04 Encourager les synergies locales	19
MO-05 Transformation des boues de fosses septiques en compost	20
SUJET 3 : GESTION DES ÉCOCENTRES	22
Présentation du thème et mise en contexte	22
Pistes de bonnes pratiques	24
ÉCO-01 Optimiser la desserte sur son territoire	24
ÉCO-02 Utiliser des équipements de compaction	25
ÉCO-03 Application pour diffuser le temps d'attente estimé à l'écocentre	26
ÉCO-04 Offrir un accès non limité aux citoyens dans les écocentres	26
ÉCO-05 Créer une zone d'échange dans l'écocentre	27
ÉCO-06 Limiter les déplacements et les transports à l'écocentre	28
SUJET 4 : LEVIERS MUNICIPAUX	30
Présentation du thème et mise en contexte	30
Pistes de bonnes pratiques	31
LM-01 Prendre en considération les enjeux environnementaux dans les devis et les processus d'appel d'offres	31
LM-02 Création d'un cahier des charges rassemblant les exigences liées à la gestion de MR pour les travaux municipaux	32
LM-03 Limiter le volume et/ou la fréquence de collecte des déchets	33
LM-04 Favoriser l'engagement citoyen	34
LM-05 Soutenir financièrement les organismes de récupération des matières non visées par la collecte sélective (textiles, meubles, outils, etc.)	34
CONCLUSION	36
Liens connexes	36

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CRD	Matières résiduelles provenant du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition
ÉCO	Écocentre
ECPAR	Espace québécois de concertation sur les pratiques d’approvisionnement responsable
GMR	Gestion des matières résiduelles
GES	Gaz à effet de serre
ICI	Industries, commerces et institutions
LM	Leviers municipaux
LET	Lieu d’enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l’environnement
MELCC	Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MO	Matière organique
MR	Matières résiduelles
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisme à but non lucratif
OM	Organisme municipal
PAR	Politique d’achats responsables
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PUU	Produit à usage unique
REP	Responsabilité élargie du producteur
SQ-SWANA	Section québécoise de la Solid Waste Association of North America
ISE	Information, sensibilisation et éducation

Note

Ce répertoire n’a pas pour objectif de dicter les mesures à appliquer pour la gestion des matières résiduelles. Il vise plutôt à présenter les approches et les méthodes utilisées par certains organismes municipaux au Québec afin d’inspirer les autres à mettre en place de bonnes pratiques adaptées à leur réalité. En effet, il est recommandé d’évaluer les bonnes pratiques selon la réalité du territoire où elles seraient appliquées en tenant compte des aspects économiques, sociaux, environnementaux, politiques, etc. Aussi, il est important de rappeler que ce répertoire a ses limites et qu’il a été conçu au meilleur des discussions tenues lors de l’atelier du 14 juin 2021. Ainsi, il est probable qu’une pratique qui aurait été amenée à la table de discussion n’ait pas été retenue.

La mise en pratique des mesures proposées dans ce répertoire ne dégage pas le lecteur de son obligation de respecter la réglementation en vigueur. Par ailleurs, il convient de rappeler que les normes réglementaires et les critères de référence présentés dans ce guide le sont à titre indicatif, puisqu’ils sont périodiquement mis à jour. Le lecteur est invité à consulter l’ensemble de la documentation traitant du sujet. La mention de marques commerciales ou d’entreprises dans ce document figure à titre indicatif seulement.

INTRODUCTION

La SQ-SWANA, une association à but non lucratif réunissant des professionnelles et professionnels du secteur des matières résiduelles, vise l'avancement et l'amélioration des pratiques en gestion des matières résiduelles dans les secteurs public et privé au Québec. Pour ce faire, l'association a pour mandat d'outiller ses membres en proposant, entre autres, des formations, des colloques ainsi que des guides thématiques sur la gestion des matières résiduelles, et ce, adaptés au marché québécois. Ayant une mission allant dans le même sens que celle de Réseau Environnement, soit d'être le catalyseur de l'économie verte⁰¹ au Québec, ces deux organisations ont collaboré afin de créer ce répertoire de bonnes pratiques en gestion municipale des matières résiduelles.



Ce document a comme objectif de servir de banque d'idées pour les organismes municipaux et municipalités régionales lors de la rédaction de leur PGMR. Aussi, ce projet sert à créer un lien de communications entre les expertes et experts et à favoriser l'intelligence collective, le dialogue et la collaboration afin d'arriver tous ensemble à une meilleure gestion des matières résiduelles au Québec.

À cet effet et afin de vous inspirer, vous trouverez ci-dessous des exemples de bonnes pratiques pouvant être prévues selon les quatre différentes thématiques identifiées, soit :

- 1) Réduction des produits à usage unique et réemploi ;
- 2) Valorisation de la matière organique ;
- 3) Gestion des écocentres ;
- 4) Leviers municipaux.

Enfin, en se basant sur les principes de l'économie circulaire, le répertoire permet aux organismes municipaux et régionaux d'aller vers un nouveau modèle économique qui vise à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles et des impacts sur l'environnement par deux principaux mécanismes :

- 1) Repenser nos modes de production-consommation pour consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes qui les génèrent ;
- 2) Optimiser l'utilisation des ressources qui circulent déjà dans nos sociétés (Québeccirculaire.org, 2021).

Les bénéfices attendus de l'économie circulaire sont la réduction de la pression sur les ressources, l'accroissement du PIB, la création d'emplois locaux et la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre.

01 L'économie verte est une approche pour mettre en œuvre le développement durable (ISO, 2020). C'est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources (PNUJ, 2011). Elle comporte des moyens pour verdir l'économie, tels que l'économie circulaire, les technologies propres et les pratiques d'affaires écoresponsables (ISO, 2020).

RÉDUCTION DES PRODUITS À USAGE UNIQUE ET RÉEMPLOI

Présentation du thème et mise en contexte

Tant au Québec qu'ailleurs dans le monde, l'utilisation de produits à usage unique (PUU) est une source de gaspillage et de pollution. Observés sous l'angle de l'économie circulaire, les enjeux de l'usage unique débutent avec des effets environnementaux dès l'extraction de ressources (souvent vierges et de sources fossiles, comme le plastique) qui ont une durée de vie très courte avant de se retrouver trop souvent directement aux déchets après un seul usage. Le phénomène linéaire du consommer-jeter s'interprète donc par des enjeux de pollution du sol et de l'eau ainsi que des impacts liés à l'enfouissement et à l'incinération de matières résiduelles. RECYC-QUÉBEC évalue que près de 500 000 tonnes de plastique (dont des produits à usage unique) sont éliminées par enfouissement ou incinération annuellement. Or, des stratégies de prévention par l'évitement et la substitution (réemploi) peuvent servir à prévenir et atténuer ces impacts négatifs.

Ainsi, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles met à l'avant-plan la réduction à la source en ayant comme objectif principal de n'éliminer qu'une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. À cet égard, elle cible comme premier enjeu de mettre un terme au gaspillage des ressources et confirme la réduction à la source comme le moyen en amont le plus efficace pour y parvenir.







Dans le sens de soutenir des solutions porteuses, RECYC-QUÉBEC et son programme ont soutenu financièrement 10 projets déployés dans 10 régions administratives du Québec, qui visent la réduction de produits à usage unique.

Aussi, le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit une enveloppe de 20 millions de dollars consacrée à des mesures de réduction des plastiques et des produits à usage unique. Une partie de cette enveloppe est consacrée à deux nouveaux appels de propositions visant les produits à usage unique.









Pistes de bonnes pratiques






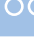
PUU-01 PRÉPARER ET ADOPTER UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

<p>BONNE PRATIQUE </p>	<p>IMPACTS </p>	<p>OBSTACLES </p>
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer, adopter et mettre en œuvre une politique d'achats responsables. <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire de l'organisme municipal un modèle pour ses citoyens. Ex. : Montrer l'exemple en achetant des produits qui ne seront pas destinés à l'élimination. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Diminuer l'utilisation de produits ayant un impact environnemental négatif. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Donneurs d'ouvrage Employés des bâtiments municipaux. Citoyens sensibilisés par les actions de la municipalité. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Coût de réalisation faible. Coût d'achat potentiellement plus élevé, mais contribution à créer une demande pour des produits s'inscrivant dans l'économie circulaire. 	<p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Dresser une liste des entreprises locales et québécoises susceptibles de répondre aux critères de la PAR. Diffuser auprès des municipalités membres de la MRC ou de la régie. Intégrer des critères environnementaux, sociaux et économiques dans les appels d'offres (produits ou services et fournisseurs). Inciter les municipalités à se prévaloir de critères d'écoresponsabilité tels que la certification ICI On Recycle +. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer ses pratiques d'achat de façon écoresponsable - Ministère de l'Économie et de l'Innovation Politique d'achat de la MRC de Drummond Politique d'achat de la Ville de Drummondville ECPAR Achat responsable ECPAR Outils Étiquettes et déclarations environnementales
<p>DIVERS </p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer d'intégrer les personnes responsables du service de l'approvisionnement dès le début de la démarche ainsi que les responsables du service du greffe pour les processus d'appel d'offres. S'assurer des bonnes pratiques d'approvisionnement pour les produits visés par la REP tels que produits électroniques, piles et batteries, fluocompactes, etc. 		







PUU-02 PRÉPARER UN GUIDE MUNICIPAL DES BONNES PRATIQUES POUR LES ÉVÉNEMENTS ÉCORESponsables

BONNE PRATIQUE 	IMPACTS 	OBSTACLES 
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparer un guide municipal des bonnes pratiques pour les événements écoresponsables. <p>Objectifs principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire les déchets lors des événements se déroulant sur le territoire des municipalités. Favoriser les fournisseurs, distributeurs et produits locaux. Responsabiliser les organisateurs d'événements à une saine GMR. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction du volume de déchets, réduction de l'utilisation de l'eau potable, réduction des émissions de GES. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisateurs d'événements. Donneurs d'ouvrage. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Peut être rédigé à l'interne sans coût supplémentaire. Donne les outils aux organisateurs pour faire des événements à coût nul. 	<p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Plusieurs outils existent déjà et peuvent être adaptés. Favoriser l'intégration de critères spécifiques à la GMR dans les ententes, les offres de services ou les processus d'appel d'offres. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables Guide événements responsables - Ville de Brossard Guide événements responsables - Jeune Chambre de commerce de Montréal 2019 Nos services Conseil québécois des événements écoresponsables (evenementecoresponsable.com) https://www.bnq.qc.ca/fr/
<p>DIVERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Guide très général pour l'ensemble des municipalités du Québec existe déjà (voir section «Pour plus d'information»). Il serait pertinent pour chaque municipalité de se doter d'un guide des bonnes pratiques en s'adaptant à leur contexte (y ajouter les adresses des entreprises œuvrant en GMR sur leur territoire). 		






PUU-03 SOUTENIR DES ORGANISATIONS POUVANT OFFRIR DES SERVICES DE COLLECTE D'ENCOMBRANTS DESTINÉS AU RÉEMPLOI

<p>BONNE PRATIQUE </p>	<p>IMPACTS </p>	<p>OBSTACLES </p>
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement d'OBNL pour offrir des services de collecte d'encombrants destinés au réemplo. <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le réemploi sur le territoire. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction du volume des déchets. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Citoyens Organisations <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire les coûts et la fréquence de la collecte des encombrants. Augmenter le taux de mise en valeur. Économies pour les citoyens. 	<p>Les organisations doivent avoir la structure adaptée et être intéressées à offrir le service à long terme. Nécessite ISE sur les matériaux acceptés par la collecte des encombrants.</p> <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Collaboration et consultation avec les organisations sur le territoire. Mettre en place un comité d'organisations pour leur faire part des besoins de l'OM et connaître les offres de services sur le territoire. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> EstriAide à Sherbrooke Ressourcerie de Bellechasse Bottin de réemploi de la Communauté métropolitaine de Québec
<p>DIVERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer un service sur appel (ex. : inscription en ligne, site Internet, numéro de téléphone réservé au service). 		







PUU-04 PROPOSER UNE SUBVENTION OU FAIRE SIMPLEMENT DE LA SENSIBILISATION AUPRÈS DES GESTIONNAIRES DU SECTEUR DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION POUR ADOPTER DU MATÉRIEL DURABLE

<p>BONNE PRATIQUE </p>	<p>IMPACTS </p>	<p>OBSTACLES </p>
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Subvention pour l'achat de vaisselle durable ou faire simplement de la sensibilisation auprès des gestionnaires du secteur de l'hôtellerie et de la restauration pour l'utilisation de : <ul style="list-style-type: none"> ▾ Vaisselle durable ; ▾ Verres ou tasses durables consignés ; ▾ Verres ou tasses durables appartenant aux clients ; ▾ Vaisselle recyclable ou compostable (en dernier recours). <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Réduire l'utilisation de la vaisselle jetable. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Réduction de l'élimination des déchets. ▾ Augmentation des émissions de GES reliées à la production et à la valorisation de vaisselle recyclable et compostable (particulièrement pour la bagasse). <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Sensibilisation des établissements de restauration. ▾ Fierté et amélioration de la propreté dans les lieux publics. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Coût récurrent pour l'achat de vaisselle recyclable ou compostable. ▾ Coûts d'acquisition de vaisselle durable consignée. ▾ Économies récurrentes à partir d'une cinquantaine d'utilisations de la vaisselle durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▾ Coût d'acquisition de vaisselle durable. ▾ Manque d'espace et d'équipements de lavage. ▾ Besoin de personnel pour le lavage occasionnant des frais supplémentaires. ▾ Coût supplémentaire de la vaisselle recyclable et compostable par rapport à la vaisselle jetable. ▾ Nécessité d'encadrer le tri des matières par la clientèle et parfois de faire un pré-tri avant l'acheminement aux installations de valorisation. ▾ Clientèle responsable de l'élimination de contenants (chambre d'hôtel, salle à manger B&B). <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Installation d'îlots de recyclage pour vider le contenu des verres recyclables. ▾ Offre structurée de verres et de tasses durables consignés avec service de lavage pour les commerces. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Circuit zéro déchet ▾ Ville de Vaudreuil-Dorion - Circuit zéro déchet ▾ Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Circuit zéro déchet ▾ Ville de Pointe-Claire - Circuit zéro déchet ▾ Projet de réduction des plastiques de la MRC de Roussillon
<p>DIVERS </p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▾ Pour aller plus loin, encourager le secteur de l'hôtellerie et de la restauration à mettre en place les bonnes pratiques en adoptant le Circuit Zéro déchet (répertoire des restaurants avec de bonnes pratiques) ou devenir partenaire comme l'ont fait les villes de Vaudreuil-Dorion, Saint-Jean-sur-Richelieu et Pointe-Claire, la MRC de Roussillon et d'autres. 		

PUU-05 ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES ICI

BONNE PRATIQUE 	IMPACTS 	OBSTACLES 
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement personnalisé en GMR du secteur des ICI : ce service permet d'évaluer leurs besoins et de faire une caractérisation pour ensuite les accompagner. <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> Pouvoir accompagner convenablement les ICI qui veulent mettre en place des mesures de réduction des produits à usage unique sur une base régulière. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Optimisation des performances environnementales des ICI. Responsabilisation du secteur des ICI à une saine GMR. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ISE pour les ICI. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Investissement dans des produits durables et réduction des coûts d'approvisionnement à long terme. Réduction des coûts liés à la GMR par la diminution des fréquences de levée des conteneurs et du transport et la diminution des matières destinées à l'enfouissement. 	<p>OBSTACLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Temps, dépense, plastiques émergents qui créent de la confusion, vendeurs de produits qui sont biaisés. <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement pour l'entreprise (gratuité du service). La ville s'occupe de la collecte des déchets des ICI assimilables au secteur résidentiel si les volumes correspondent aux volumes résidentiels (cela n'enlève pas de contrat aux entreprises privées qui s'occupent de la collecte sur le territoire de la municipalité). Créer des postes de conseillers aux ICI, en se regroupant entre municipalités, si nécessaire (ex. : équipe consacrée au déploiement et au partage des ressources humaines). Guide à l'intention des ICI. Fournir la liste des récupérateurs locaux, recycleurs, fournisseurs d'équipements, points de dépôt sur le territoire, etc. Inscription en ligne et gestion du suivi de l'optimisation. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean Accompagnement Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains Accompagnement Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean Projet d'accompagnement des entreprises en développement durable de la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières en partenariat avec la Ville de Trois-Rivières

PUU-06 SUBVENTION HYGIÈNE RÉUTILISABLE

<p>BONNE PRATIQUE </p>	<p>IMPACTS </p>	<p>OBSTACLES </p>
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Subvention pour l'achat de produits d'hygiène personnelle. (Ex. : couches réutilisables pour adultes, produits féminins, etc.) <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire les déchets et aider les citoyens à aller vers une solution d'hygiène réutilisable. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'empreinte écologique des produits d'hygiène. Réduction du volume des déchets à l'enfouissement. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Citoyens et citoyennes. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction des coûts à l'enfouissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des élus: incompréhension, résistance au changement (ou impression de retour en arrière?). Couches lavables difficiles à trouver sur le marché. Commerce en ligne est un frein aux personnes âgées. <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer l'idée dans le budget participatif. Présentation sur le plan économique (coûts produits réutilisables et subventions par rapport aux coûts à l'enfouissement, rentabilité). Campagne de communication et de sensibilisation. Pression collective et sociale. Campagne de sensibilisation des jeunes dans le domaine scolaire (secondaire/cégep). Trouver des ambassadrices, ambassadeurs, influenceuses et influenceurs. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> Subvention - Ville de Boisbriand Subvention - Ville de Rouyn-Noranda Subvention - MRC de Marguerite d'Youville
<p>DIVERS </p>		
<ul style="list-style-type: none"> Ville de Boisbriand : mise en place du projet avec distribution de couches avec le logo de la municipalité, a beaucoup aidé au lancement du projet et contribué à son succès. 		

Parmi les pratiques à considérer pour prévenir et réduire à la source les plastiques et produits à usage unique, on note aussi les pistes suivantes :

Informier, sensibiliser et éduquer

- ▶ Encourager les citoyens à recourir lorsque possible à leurs propres contenants et ustensiles réutilisables pour des mets et boissons consommés à l'extérieur.
- ▶ Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux des produits à usage unique près de lieux de distribution et encourager les gens à choisir des substituts réutilisables lorsque possible (kiosques alimentaires, machines distributrices, etc.).
- ▶ Organiser une brigade environnementale de sensibilisation.
- ▶ Inviter les organismes à venir sensibiliser une certaine population.
- ▶ Offrir des activités scolaires au primaire et au secondaire pour sensibiliser la population.
- ▶ Inclure dans ces ateliers des activités de réparation.
- ▶ Utiliser le maximum de plateformes pour rejoindre les citoyens (Facebook, Instagram, Twitter, TikTok, LinkedIn, etc.). Ajouter des exemples pour les personnes qui ne sont pas sur des plateformes électroniques.
- ▶ Faire valoir et diffuser les bons coups des citoyens et entreprises, organismes au sein de la municipalité.

Équiper les lieux publics

- ▶ Mettre à la disposition du public des fontaines d'eau publiques adaptées pour le remplissage de gourdes personnelles.
- ▶ Équiper les cuisinettes et salles de réception des bâtiments municipaux avec de la vaisselle réutilisable et des lave-vaisselle.

Optimiser les événements

- ▶ Offrir un service de prêt d'équipement (bacs, conteneurs ou îlots multimatières) ou de personnel (patrouille verte) lors des événements.
- ▶ Prêter ou louer des stations d'eau portatives pour le remplissage des gourdes lors d'événements et interdiction de la vente de bouteilles d'eau lorsque ces stations sont présentes.
- ▶ Acheter ou louer des ensembles de vaisselle durable par la municipalité pour ses propres événements (exemple : Ville de Saint-Eustache et [Écocup](#)).

Agir dans la communauté

- ▶ Retirer ou offrir sur demande seulement les articles moins en demande (ex. : bâtonnets à brasser ou pailles à boire).
- ▶ Offrir des couverts et ustensiles réutilisables et lavables dans les points de services alimentaires lors de leur consommation sur place.
- ▶ Organiser des ventes de garage communautaires (vérifier la réglementation de la municipalité).
- ▶ Favoriser/encourager l'implantation de lieux (café ou club) de réparation des objets.

VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

Présentation du thème et mise en contexte

Le but de la révision des PGMR est de déterminer des orientations ainsi que les mesures ou les actions adaptées à la réalité régionale qui favoriseront l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son plan d'action quinquennal et de la Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO).

Les objectifs de la SVMO sont les suivants :

1. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ;
2. Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ;
3. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030 ;
4. Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

L'instauration de la gestion de la MO sur 100 % du territoire municipal signifie que toutes les municipalités du Québec sont appelées à instaurer des mesures de gestion des matières organiques sur leur territoire, comme la collecte ou le compostage domestique. La grande famille des matières organiques inclut : les résidus verts, les résidus alimentaires, les résidus de bois et le carton. Les incitatifs prévus pour encourager les municipalités à participer à l'atteinte de cet objectif sont prévus dans le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. De plus, dans le cadre de leur responsabilité de planificateur régional, les municipalités ne sont pas tenues d'offrir des services de collecte ou de gestion des matières résiduelles directement aux industries, commerces et institutions, mais elles doivent encourager leur responsabilisation afin que les matières résiduelles qu'elles génèrent soient davantage récupérées.



Ainsi, plusieurs mesures concernant les matières organiques peuvent être envisagées dans les PGMR, dont des activités pour favoriser la réduction du gaspillage alimentaire, la collecte des matières organiques pour des clientèles ciblées telles que les ICI et les multilogements ainsi que la mise en place de débouchés pour les composts et digestats.


À cet effet et afin de vous inspirer, vous trouverez des exemples de mesures pouvant être prévues selon différentes thématiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des MO, dans la fiche.

À titre d'information complémentaire, le taux de recyclage des matières organiques (incluant les boues) du secteur municipal se situait à 35 % en 2018. Il est estimé qu'encore plus de 1,2 million de tonnes de résidus organiques putrescibles du secteur municipal sont éliminées annuellement ([RECYC-QUÉBEC, 2018](#)). En date d'aujourd'hui, 650 municipalités au Québec desservent maintenant une partie ou l'ensemble de leurs citoyens pour la récupération des résidus verts et alimentaires par l'entremise de la troisième voie de collecte (bacs bruns) ([RECYC-QUÉBEC, 2021](#)).









Pistes de bonnes pratiques







MO-01 INCITER LES ICI À PARTICIPER À LA COLLECTE DE MO PAR RÈGLEMENT DES MRC

BONNES PRATIQUES 	IMPACTS 	OBSTACLES 
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Obligation des ICI à participer à la collecte de MO par l'adoption d'un règlement des MRC ou des municipalités locales (les régies n'ont pas de pouvoir légal pour adopter des règlements qui ont un impact sur des tiers). <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Étendre la collecte des MO du secteur résidentiel au secteur des ICI sur une base volontaire et ajouter des collectes d'appoint. <p>Objectifs principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Responsabiliser et engager le secteur ICI afin de détourner la MO de l'élimination. ▾ Informer les ICI des obligations de la PQGMR et SVMO, et des modifications dans le partage de responsabilités des différents secteurs. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Détourner la MO de l'élimination. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Sensibilisation à la gestion des matières résiduelles des ICI. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Pour les organismes municipaux, augmenter la performance des OM pour se prévaloir davantage de la subvention du Programme de redevances à l'enfouissement. ▾ Pour les ICI, diminution des coûts liés à la levée des conteneurs, à la fréquence de collecte, au transport des matières et à l'enfouissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▾ Gestion des contrats de collecte. ▾ Fréquence des collectes insuffisante et non adaptée pour les besoins des ICI. ▾ Aucun contrôle sur la sensibilisation et l'éducation des employés. ▾ Les ICI ont souvent besoin de matériel d'ISE pour sensibiliser leurs employés et clients dans le cas des entreprises de services. ▾ Incompatibilité avec la collecte des MO municipales pour les ICI. ▾ Besoin d'un accompagnement personnalisé en personne (temps et ressources financières nécessaires). ▾ Infrastructures pour valoriser 100 % de la MO collectée.
<p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Développer une approche stratégique en fonction des différents sous-secteurs des industries et commerces ainsi que des grands générateurs. 		
<p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Guide pour les organismes municipaux - Implanter un programme de récupération et de recyclage des matières organiques dans les industries, commerces et institutions (ICI) ▾ MRC de la Haute-Yamaska ▾ MRC des Pays-d'en-Haut 		
<p>DIVERS </p> <ul style="list-style-type: none"> ▾ Les villes et les MRC ont peu ou pas de pouvoir pour obliger les ICI à participer à une collecte de MO. Une des rares options est le règlement municipal de gestion des matières résiduelles où les municipalités peuvent indiquer ce que l'on ne peut pas déposer dans les différents bacs. Il en résulte que les MO ne peuvent être déposées que dans le bac brun. Mais aucune possibilité de réglementer pour les ICI qui ont un contrat privé de collecte. 		






MO-02 PATROUILLE VERTE – SENSIBILISATION AU TRI À LA SOURCE DES MO

<p>BONNE PRATIQUE </p>	<p>IMPACTS </p>	<p>OBSTACLES </p>
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Patrouille verte qui se destine à aller sur le terrain pour sensibiliser les citoyens. <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser la bonne gestion des MO dans les bacs des citoyens. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Permet d’accompagner les citoyens vers un changement de comportements en vue d’adopter de meilleures pratiques environnementales et d’avoir un portrait local de la situation. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Permet de sensibiliser les citoyens et citoyennes et de collaborer avec les entrepreneurs de collecte (distribution d’avis écrits lors de contamination et de non-ramassage de bac). <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de la MO entrant aux sites de traitement. Réduction des coûts de traitement pour la municipalité. 	<p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Budget pour la bonne formation des patrouilleurs. Participation aux événements ponctuels (foire, distribution de compost, journée de l’environnement, etc.). Guide ou trousse de sensibilisation (papier ou électronique) et diffusion. Vêtements corporatifs identifiés pour une meilleure réception de la part des citoyens. <p>POUR PLUS D’INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> La patrouille verte : MRC des Pays-d’en-Haut, Ville de Drummondville, Ville de Sherbrooke, Ville de Granby, etc. La brigade verte - MRC du Granit Symbiose patrouilles vertes et bleues (économie d’eau); une pierre deux coups
<p>DIVERS </p>		
<ul style="list-style-type: none"> Projet en cours à la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean : durant la saison estivale, les valoristes qui travaillent à horaire réduit procèdent à l’inspection des bacs afin d’optimiser leurs horaires de travail. 		







MO-03 ENCOURAGER L'ACHAT DES FRUITS ET LÉGUMES MOCHES OU ABIMÉS DANS LES ÉPICERIES

BONNE PRATIQUE 	IMPACTS 	OBSTACLES 
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager l'achat des fruits et légumes abimés dans les épiceries par des concours, des formations (ISE), règlements, etc. <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> Donner une seconde vie aux fruits et légumes moches dans les épiceries. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Diminution de la quantité de matière organique envoyée à l'enfouissement. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager les épiceries dans leur démarche de réduction du gaspillage alimentaire. Sensibiliser les clients/citoyens. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Ventes supplémentaires pour les épiceries. Rabais pour les consommateurs. 	<p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan d'action et des mesures de mise en œuvre. Promouvoir les initiatives locales, régionales et nationales pour réduire le gaspillage alimentaire. Diffuser les applications Web existantes ou se joindre à une application existante pour davantage de visibilité. Soutenir le maillage entre les organismes communautaires et les générateurs d'aliments consommables. Faire de la communication/sensibilisation municipale ou auprès des épiceries sur l'achat des fruits « moches ». <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> Exemples d'initiatives d'applications mobiles comme Flashfood ou Seconde Vie Trousse à outils « J'aime manger, pas gaspiller »
<p>DIVERS </p>		
<ul style="list-style-type: none"> Peu utilisent le concept de « flashfood » ou des fruits et légumes « moches » qui évitent le gaspillage de nourriture. Les municipalités pourraient inciter et encourager les commerçants à participer à ces programmes. Pour aller plus loin : favoriser les dons vers des organismes alimentaires. Se tourner vers le réseau des Banques alimentaires du Québec, qui coordonne actuellement le déploiement du Programme de récupération en supermarchés (PRS) avec les autres Moisson du Québec. Il vise la collaboration des détaillants en alimentation. En vue d'un partenariat potentiel, contacter l'organisme Moisson de votre région. 		

MO-04 ENCOURAGER LES SYNERGIES LOCALES

BONNE PRATIQUE 	IMPACTS 	OBSTACLES 
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager les synergies et maillages entre acteurs économiques et dirigeants d'entreprises. <p>Objectifs principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Offrir une plateforme d'échange. Favoriser une concertation régionale afin de rejoindre les différents acteurs socioéconomiques d'une même région et développer de nouvelles synergies et des échanges de matières. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction à la source de la production de déchets. Réduction de l'approvisionnement en nouvelles matières. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des ICI. Formation de réseaux entrepreneuriaux. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Gains pour certains en ce qui a trait aux matières premières. Réduction du coût d'élimination des déchets. Gestion de proximité des matières et limitation des frais de transport. 	<p>OBSTACLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Les entreprises avec de gros volumes de déchets ont besoin d'entreprises capables de fournir l'espace de stockage. Pas de contrôle de la collecte des déchets (qualité, fréquence. Les normes ISO ne s'appliquent pas aux rejets, mais s'appliquent aux matières premières, ce qui crée un problème entre le producteur de rejet et l'utilisateur, pour qui c'est une matière première). Maillage est complexe, demande expertise, budget, temps et outils technologiques. Solutions doivent être fournies dans le temps. <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Animation de maillages. Acquis de connaissances sur les symbioses existantes et les symbioses potentielles sur le territoire. Réaliser un diagnostic territorial. Communauté de pratique de Synergie Québec. Animateur de symbiose industrielle de votre territoire. Événement visant le monde des affaires. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> Synergie Québec Centre de transfert technologique en écologie industrielle Québec circulaire: Plateforme des acteurs de l'économie circulaire au Québec Conseil régional de l'environnement de la Montérégie - projet Symbiose agroalimentaire Montérégie

MO-05 TRANSFORMATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES EN COMPOST

BONNE PRATIQUE 	IMPACTS 	OBSTACLES 
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Vidange des fosses septiques, compostage des boues et redistribution du compost en vrac aux citoyens. <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Recycler des boues de fosses septiques et fournir du compost pour les espaces verts. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Réduction du volume de boues enfouies et retour à la terre de la matière. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Citoyens, ICI et municipalités. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Économies pour les citoyens, ICI et municipalités. 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Restrictions : ne peut pas être utilisé pour les potagers. ▼ Flux de matières et possibles excédents de matières à composter. ▼ Nuisances (odeurs). ▼ REAFIE, selon les quantités de compost entreposées pour redistribution (ex. : à l'arrière d'un garage municipal), une déclaration de conformité ou une autorisation ministérielle est requise. <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Adoption d'un règlement municipal de vidange de fosses septiques. ▼ Offres de services de la municipalité. ▼ Intégrer des critères dans le processus d'appel d'offres des municipalités pour l'utilisation de compost dans les travaux horticoles. ▼ Modification du REAFIE pour que le compost mature soit considéré comme à faible risque et exclu de l'obligation d'obtenir une autorisation ou une déclaration de conformité. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ MRC du Granit
<p>DIVERS </p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Cadre avec la SVMO et la politique PQGMR et son Plan d'action 2019-2024 (objectif de 60 % des matières organiques) 		

Parmi les pratiques à considérer pour améliorer la gestion des matières organiques, on note aussi les pistes suivantes:

Favoriser le compostage domestique et communautaire

- ▼ Proposer des composteurs domestiques à prix réduit et des formations sur le compostage domestique.
- ▼ Financer des sites de compostage communautaire.
- ▼ Programme d'aide au compostage domestique et communautaire de [RECYC-QUÉBEC](#).

Desservir les ICI

- ▼ Favoriser l'adhésion des ICI, immeubles et multilogements pour les bacs bruns avec des incitatifs (gratuité, rabais, forfait, etc.).
- ▼ Partager le [Guide pour les ICI - Implanter un programme de récupération et de recyclage des matières organiques dans votre organisation en 6 étapes](#).
- ▼ Étendre la desserte de la collecte des MO aux petites entreprises (limité à 5 bacs pour éviter de concurrencer le privé).
- ▼ S'assurer qu'il n'y a pas de trou entre la desserte municipale et la desserte privée pour la collecte des MO (lorsque les entreprises apprennent qu'elles n'ont pas le droit à la collecte municipale, elles arrêtent leurs recherches et se débarrassent de leurs MO).
- ▼ Offrir un accompagnement dans le cadre des événements (guide, patrouille, etc).

Optimiser la planification

- ▼ Effectuer des consultations publiques en amont de la révision des PGMR, en plus des consultations publiques obligatoires en aval à la révision des PGMR, conformément à la LQE.
- ▼ Élaborer un plan d'action avec des mesures de mise en œuvre visant la réduction du gaspillage alimentaire.
- ▼ Prévoir des espaces réservés à l'entreposage des bacs lors de nouveaux projets (dans la réglementation afin de l'obliger aux promoteurs).
- ▼ Adapter le contenant de récupération en fonction du volume réel de MO.

Présentation du thème et mise en contexte

Les écocentres permettent de se débarrasser d'une multitude de matières non visées par les collectes sélectives (matières recyclables, matières organiques, déchets) ou en complémentarité avec celles-ci. Les matières reçues à ce type d'installation proviennent d'apport volontaire des citoyens ou, dans une proportion moindre, d'industries, commerces et institutions (ICI) et sont destinées à des fins de réemploi, de recyclage et de valorisation.

Le réseau actuel de plus de 325 écocentres est majoritairement de propriété publique et exploité par des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) ou des régions. Il s'est développé rapidement au cours des dernières années, au point où, en 2018, il était estimé que plus de 500 000 tonnes (Bilan GMR 2018 de RQ) de matières résiduelles transitaient par les écocentres annuellement. (RECYC-QUÉBEC, 2018).





© Tristan Bélvisi





Toutefois, ce réseau s’est développé sans encadrement structuré, conséquemment l’offre de services s’avère inégale sur l’ensemble du territoire québécois et plusieurs facteurs contribuent à cette variabilité, dont :

- ▼ L’éventail des matières acceptées ;
- ▼ La présence de collectes spéciales sur les territoires desservis par ces écocentres (résidus CRD, encombrants, etc.) ;
- ▼ La présence d’autres récupérateurs ou points de dépôt desservant un même territoire, pouvant notamment comprendre des lieux d’enfouissement ;
- ▼ L’offre d’un service de collecte à la porte, tarifié ou non ;
- ▼ L’offre d’un service de location de conteneurs ou de remorques par l’écocentre ;
- ▼ La clientèle desservie (résidentielle, saisonnière, industries, commerces et institutions (ICI), petits entrepreneurs) ;
- ▼ L’accessibilité des installations selon notamment :
 - ▼ La distance et les heures d’ouverture ;
 - ▼ L’accès annuel ou saisonnier ;
 - ▼ L’accès de la population à une voiture ;
 - ▼ La limite du nombre de visites annuelles ;
 - ▼ Le tonnage maximum imposé ;
 - ▼ Le type de véhicules autorisés.






L’optimisation et l’implantation d’infrastructures telles qu’un écocentre ou un réseau d’écocentres doivent faire partie d’une stratégie de gestion des matières résiduelles et d’un outil pour atteindre les objectifs de la PQGMR et la SVMQ. Il importe donc d’optimiser ce réseau et pour ce faire, de favoriser le partage d’expériences et de bonnes pratiques mises en place au cours des années dans les différents écocentres du Québec.

Pistes de bonnes pratiques






ÉCO-01 OPTIMISER LA DESSERTE SUR SON TERRITOIRE

BONNES PRATIQUES 	IMPACTS 	OBSTACLES 
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Améliorer l'accessibilité aux écocentres et la desserte sur le territoire pour offrir un service de proximité. ▼ Disposer dans les écocentres des infrastructures permettant un tri à la source efficace, réduisant la contamination des conteneurs qui ne trouvent plus preneur chez les recycleurs et qui se finissent à l'élimination. <p>Objectifs principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Amorcer une réflexion sur l'aménagement du territoire en vue de développer un réseau d'écocentre qu'il soit municipal ou régional. ▼ Optimiser la GMR. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Diminuer l'enfouissement des déchets non recyclés. ▼ Améliorer la réutilisation des objets entre les citoyens. ▼ Favoriser le réemploi, le recyclage ou la valorisation. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Permettre aux citoyens d'accéder plus facilement aux écocentres. ▼ Sensibiliser à l'impact d'aller dans un écocentre pour jeter ses déchets. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Diminution des coûts liés à l'enfouissement et/ou l'incinération. 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Coûts. ▼ Espace-Le plan d'urbanisme et ses affectations du territoire. ▼ Processus de certification environnementale ou d'autorisation ministérielle, selon le cas. <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois. ▼ Soutien à l'implantation d'un nouvel écocentre. ▼ Soutien pour favoriser l'accessibilité et les bonnes pratiques. ▼ Travailler en réseau sur l'ensemble de l'aire de desserte.






ÉCO-02 UTILISER DES ÉQUIPEMENTS DE COMPACTION

BONNE PRATIQUE 	IMPACTS 	OBSTACLES 
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Mesure de compaction des matières collectées à l'écocentre (carton, bois, etc.). <p>Objectifs principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Optimiser l'utilisation des conteneurs. ▼ Optimiser les transports. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Réduction des émissions de GES liées au transport. ▼ Augmentation de la quantité de matières collectées par conteneurs en vue de leur valorisation ou de leur recyclage. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Utilisateurs et employés de l'écocentre. ▼ Gestionnaire ou responsable de la gestion des activités de l'écocentre. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Diminution des coûts de stockage des matières valorisables ou recyclables. ▼ Diminution des coûts liés au transport des matières. ▼ Gain de temps lors des activités de recyclage. 	<p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Possibilité de prêt d'équipement intermunicipal ou d'ententes avec des organismes situés sur le territoire. ▼ Étude de faisabilité et scénarios des coûts économisés associés à cette mesure. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Isabelle Deschênes – RIGIDBNY (anciennement Compo-Haut-Richelieu) https://www.rigidbny.com/ ▼ Écocentre de la Ville de Lévis







ÉCO-03 APPLICATION POUR DIFFUSER LE TEMPS D'ATTENTE ESTIMÉ À L'ÉCOCENTRE

<p>BONNE PRATIQUE </p> <p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Application web pour diffuser le temps d'attente estimé à l'écocentre. <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter le service client en réduisant le temps d'attente lié aux heures de grande affluence. 	<p>IMPACTS </p> <p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Meilleure répartition du flux de matières entrantes. Réduire les émissions de GES. Meilleur tri des déchets et plus de dépôts à l'écocentre. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisateurs des écocentres. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement d'une application. 	<p>OBSTACLES </p> <ul style="list-style-type: none"> Coût et maintien en fonctionnement d'une application. Accessibilité pour les personnes sans téléphone. <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure d'amélioration des problèmes liés à un taux d'achalandage élevé. Meilleures mesures sanitaires. La sécurité sur le site liée à un trop grand achalandage et au débordement de la file d'attente sur la route ou le chemin d'accès peut être un enjeu considérable qui doit être soulevé. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> Exemple de Montréal
<p>DIVERS ○○○</p> <ul style="list-style-type: none"> Si trop coûteux : s'informer pour mettre un temps d'attente approximatif sur Google ou sur le site Internet de la ville. Réviser annuellement le taux d'achalandage et adapter l'horaire en conséquence. 		







ÉCO-04 OFFRIR UN ACCÈS NON LIMITÉ AUX CITOYENS DANS LES ÉCOCENTRES

<p>BONNES PRATIQUES </p> <p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Offrir un accès illimité aux citoyens (gratuité). Nombre de visites et quantité de matières acceptées illimités. <p>Objectifs principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès à l'écocentre pour les citoyens. Augmenter la quantité de matières acheminées à l'écocentre. 	<p>IMPACTS </p> <p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Éviter l'élimination de la matière par enfouissement ou incinération. Augmenter la quantité de matières recyclables, valorisables et réutilisables collectées. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisateurs de l'écocentre. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> La gratuité permet de ne pas brimer les ménages à faible revenu. Tarif appliqué à ceux qui apportent des ordures, l'écocentre n'est pas un centre de transbordement d'ordures. 	<p>OBSTACLES </p> <ul style="list-style-type: none"> Moins de place pour les ICI parce que l'achalandage est trop élevé. On n'incite pas les citoyens à utiliser les points de dépôt dans les commerces. <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Réviser le mode de tarification des services offerts en GMR. Ex. : Basé sur l'impôt foncier Les ICI peuvent être taxés eux aussi. Application d'une politique tarifaire aux ICI, car ce n'est pas aux citoyens à payer le coût de dépôt de résidus commerciaux. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> Accès - MRC de la Haute-Yamaska Accès - MRC de Drummond
---	---	---

ÉCO-05 CRÉER UNE ZONE D'ÉCHANGE DANS L'ÉCOCENTRE

BONNE PRATIQUE 	IMPACTS 	OBSTACLES 
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Implanter un service de réemploi dans les écocentres (écoboutique, magasin de réemploi, écodon, etc.). <p>Objectifs principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le réemploi plutôt que l'élimination. Revendre à moindre coût les matières détournées de la valorisation ou de l'élimination. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre la réutilisation d'objets destinés à l'enfouissement. Diminuer les objets dirigés vers les sites d'enfouissement. Participer à l'économie circulaire. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Employer des personnes en réinsertion sociale. Pour citoyens. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Permet de faire la vente de produits et de dégager des bénéfices. Économies pour les citoyens. 	<ul style="list-style-type: none"> Besoin d'un grand espace de stockage. Trouver des employés disponibles ou compétents (service de réparation). Présence de parasites indésirables dans les matériaux rembourrés et le bois. Atelier pour la réparation des équipements collectés. Risque de concurrencer les organismes locaux. <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Collaboration et consultation avec les OBNL sur le territoire. Très apprécié et accepté socialement. Financement possible. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> Écoboutique - MRC de Charlevoix ÉcoDon - RMR du Lac-Saint-Jean Ressource Le Phare - Port-Cartier Magasin de réemploi de Manicouagan Magasin de réemploi de la MRC de la Rivière-du-Nord
<p>DIVERS </p>		
<ul style="list-style-type: none"> Séparer l'entrée pour le magasin de réemploi et l'entrée de l'écocentre (fluidité). Certains écocentres mettent déjà de côté certaines matières qui sont encore en bon état pour les redistribuer gratuitement ou à faible coût aux citoyens par l'entremise d'OBNL qui œuvrent auprès des personnes ou familles dans le besoin. 		

ÉCO-06 LIMITER LES DÉPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS À L'ÉCOCENTRE

BONNES PRATIQUES 	IMPACTS 	OBSTACLES 
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier de collecte des encombrants pour que les citoyens ne se déplacent pas à l'écocentre. Service de collecte des encombrants sur demande : par quartier et par mois, sur appel. <p>Objectifs principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Optimiser les déplacements et les transports à l'écocentre. Permettre aux gens n'ayant pas les ressources nécessaires de se débarrasser correctement de leurs encombrants (pas de véhicule). 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Limitation des émissions de GES liées transport. Éviter l'élimination de la matière par enfouissement ou incinération. Augmenter la quantité de matières recyclables, valorisables et réutilisables collectées. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Citoyens. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Moins cher si géré par la municipalité qu'avec un entrepreneur (collecte des encombrants). 	<p>Trouver le budget pour la collecte des encombrants.</p> <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Collecte des encombrants efficace auprès des citoyens. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> Baie d'Urfé
<p>DIVERS </p> <ul style="list-style-type: none"> En projet : service de véhicule en autopartage pour l'écocentre (camions et remorques). Mis sur pause à cause de la pandémie (MRC Marguerite-D'Youville). 		

Parmi les pratiques à considérer pour améliorer l'accessibilité et les bonnes pratiques des écocentres, on note aussi les pistes suivantes :

Améliorer l'aménagement physique des écocentres

- ▼ Séparer l'entrée pour le magasin de réemploi et l'entrée de l'écocentre.
- ▼ Uniformiser la signalisation sur l'ensemble du territoire dans les écocentres.
- ▼ Augmenter le nombre des petits points de collecte en fonction de la répartition des points de dépôt sur le territoire.
- ▼ Implanter ou optimiser les points de service d'apport volontaire permanents ou temporaires, incluant la mise en place d'écocentres mobiles, de collectes à domicile, etc.
- ▼ Offrir des services de collecte « écocentres » ou écocentres mobiles.

Optimiser la gestion des contrats et ententes

- ▼ Évaluer la possibilité d'une entente intermunicipale pour améliorer l'accessibilité des services aux citoyens.
- ▼ Favoriser les partenariats avec des organismes locaux.
- ▼ Donner certains articles à des organismes et maisons d'entraide du territoire (vêtements, articles usagés, etc.).
- ▼ Développer des programmes de récupération du polystyrène ou créer des partenariats avec des entreprises.

Optimiser les opérations

- ▼ Sensibiliser les utilisateurs au tri des matières avant la visite à l'écocentre.
- ▼ Poser les bonnes questions à l'entrée des écocentres pour s'assurer que des produits propices au réemploi ne se retrouvent pas au fond des conteneurs.
- ▼ Mettre en place un programme de démantèlement des matières, telles que les encombrants, afin d'en valoriser les différents composants.

Élargir la desserte au secteur des ICI

- ▼ Mise en place d'un service pour les entrepreneurs, les ICI et les exploitations agricoles.
- ▼ Service gratuit pour les ICI : matières régies par un programme de la REP et surplus de carton.

Présentation du thème et mise en contexte

Afin de favoriser la diversité et le déploiement des activités de GMR sur le territoire, les organismes municipaux peuvent avoir recours à différents leviers et le PGMR représente l'outil idéal permettant leur détermination et la mise en place des facteurs favorables à leur implantation. Ainsi, des mesures visant, par exemple, le développement et l'instauration de budgets participatifs, de programmes de tarification incitative de déchets, de règlements spécifiques ou des politiques d'acquisition responsable peuvent être incluses dans le plan d'action pour l'atteinte des objectifs de la politique québécoise et son Plan d'action 2019-2024 et la SVMO.







Les exemples suivants peuvent servir d'inspiration :

- ▼ [Appel à projets – Ville de Montréal](#)
- ▼ [Projet villes et régions circulaires](#)
- ▼ [Lévis Zéro déchet](#)
- ▼ [Tarification de la Ville de Beaconsfield et celle de la Ville de Gatineau](#)
- ▼ [Politique d'achat responsable de la MRC de Drummond](#)









Pistes de bonnes pratiques







LM-01 PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES DEVIS ET LES PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

<p>BONNE PRATIQUE </p>	<p>IMPACTS </p>	<p>OBSTACLES </p>
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer des critères environnementaux, sociaux et économiques au processus d'achat des biens et services (politique d'achat responsable). <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> Changer la pondération des appels d'offres pour inclure des critères environnementaux pour ne pas nécessairement attribuer un contrat seulement en fonction de critères techniques et du prix. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Prend en compte les principes de développement durable et de protection de l'environnement. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des soumissionnaires dans leurs pratiques de gestion. Gestionnaires municipaux et donneurs d'ouvrage. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Peut augmenter le budget. Peut augmenter le prix des offres de services. 	<p>OBSTACLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Adaptation aux critères peut être longue et complexe pour les entreprises. Augmentation des coûts à prévoir. <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en avant la possibilité d'obtention de contrats dans de nouveaux marchés. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> Cadre normatif de la gestion contractuelle - Développement durable - Secrétariat du Conseil du trésor
<p>DIVERS </p>		
<ul style="list-style-type: none"> En amont, intégrer les personnes responsables des services de l'approvisionnement et du greffe. 		

LM-02 CRÉATION D'UN CAHIER DES CHARGES RASSEMBLANT LES EXIGENCES LIÉES À LA GESTION DE MR POUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX

<p>BONNE PRATIQUE </p>	<p>IMPACTS </p>	<p>OBSTACLES </p>
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un cahier des charges rassemblant les exigences liées à la gestion de MR pour les travaux municipaux. <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer une clause de recyclage des résidus de CRD dans les contrats municipaux : 75 % de CRD doivent être valorisés pour obtenir le contrat. Devrait également s'appliquer aux granulats lors de la démolition de structures. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Diminution des impacts environnementaux liés aux travaux municipaux. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des entreprises de construction. Gestionnaires municipaux. Donneurs d'ouvrage. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation des prix des offres de services. 	<p>Cette exigence est plus compliquée à faire passer en ce qui concerne les permis privés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Impact du nouveau Règlement concernant la valorisation de matières résiduelles (RVMR)</u> <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> Exigences municipales, réglementation, pénalités. Surcharges à l'élimination pour les résidus non triés. Les résidus de CRD devront passer par un centre de tri reconnu. Sinon, il y aura une pénalité facturée à la tonne. Fournir une liste des recycleurs locaux lors des demandes de permis de construction. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Ville de Saguenay - Attribution des contrats et gestion contractuelle</u>
<p>DIVERS </p>		
<ul style="list-style-type: none"> En tant que municipalité, la Ville de Saguenay estime qu'elle se doit d'être exemplaire dans le domaine. 		

LM-03 LIMITER LE VOLUME ET/OU LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES DÉCHETS

BONNE PRATIQUE 	IMPACTS 	OBSTACLES 
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Limiter le volume et/ou la fréquence de collecte des déchets. <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Diminuer la génération de matières. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Détourner les matières de l'élimination. ↳ Accentuer l'utilisation des autres bacs (compost et recyclage). ↳ Augmentation de la quantité de matières recyclables et compostables. <p>Sociaux (Public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Influence les citoyens. <p>Économiques (Coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Économies si la fréquence est diminuée. 	<p>OBSTACLES</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Pertinent s'il y a une collecte des MO. ↳ Citoyens réfractaires / acceptabilité sociale. ↳ Inégalité pour les ménages plus nombreux ou à statut particulier. ↳ Certains vont se diriger vers des dépôts sauvages. <p>LEVIERS </p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Système de vignette dans la MRC de Drummond – Les citoyens voulant se prévaloir d'un deuxième bac de déchets peuvent le faire, mais souvent avec des frais considérables. <p>POUR PLUS D'INFORMATION </p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Rapport de suivi - GMR - MRC de Drummond ↳ Modèle de collecte intelligente à Beaconsfield (principe utilisateur-payeur)
<p>DIVERS </p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Il faut faire attention avec une telle mesure de ne pas affecter la qualité des matières qui sont récupérées via la collecte sélective (dans certains cas, une contamination plus grande a été observée dans la collecte sélective quand la collecte des déchets est trop espacée). ↳ Prévoir des mesures d'ISE pour s'assurer qu'il n'y a pas une plus grande contamination. 		

LM-04 FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

BONNES PRATIQUES	IMPACTS	OBSTACLES
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Promouvoir et soutenir des activités citoyennes en lien avec les MR. ▼ Mettre en place des ateliers. ▼ Budget participatif – les citoyens sont invités à déposer des projets. <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Favoriser l'implication citoyenne. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Permet de réduire les quantités éliminées. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Sensibilisation et action directe de la part des citoyens. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Création de projets économiques potentiels liés à l'économie circulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Recevoir des projets pertinents.
LEVIERS		
<ul style="list-style-type: none"> ▼ Mise en place d'ateliers de cocréation. ▼ Faire de la communication sur l'implication citoyenne. ▼ Une occasion pour les citoyens de s'exprimer et de s'organiser collectivement. 		
POUR PLUS D'INFORMATION		
<ul style="list-style-type: none"> ▼ Nouvelle stratégie GMR - Ville de Laval ▼ Au Québec, budgetparticipatif.ca 		
DIVERS		
<ul style="list-style-type: none"> ▼ La Municipalité de Baie-Saint-Paul fut parmi les premières au Québec à s'engager dans ce <u>processus de budget participatif</u> en 2014. ▼ Pour la ville, c'est une occasion de mieux connaître la volonté des citoyens, de répondre à leurs besoins et de créer une nouvelle dynamique de collaboration. 		

LM-05 SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES ORGANISMES DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES NON VISÉES PAR LA COLLECTE SÉLECTIVE (TEXTILES, MEUBLES, OUTILS, ETC.)

BONNE PRATIQUE	IMPACTS	LEVIERS
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Paiement du transport pour les organismes qui réalisent le réemploi avec les matières non visées par la collecte sélective (textiles, meubles, outils, etc.). <p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Encourager les entreprises qui ont une approche environnementale sur l'utilisation de ces matières. 	<p>Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Réemploi des matières non visées par la collecte sélective. ▼ Détourner les matières de l'élimination. <p>Sociaux (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Disponibles pour les citoyens : vêtements été, hiver, chaussures, literie. <p>Économiques (coût)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ Coût associé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Soutenir financièrement les comptoirs et organismes participant en leur versant une redevance pour chaque livre de textile récupérée. ▼ Subventionner les organismes de récupération et de valorisation des textiles de façon à couvrir leurs frais administratifs. ▼ Répartir l'enveloppe budgétaire selon un montant fixe et un montant incitatif en fonction du tonnage collecté.
POUR PLUS D'INFORMATION		
<ul style="list-style-type: none"> ▼ Programme de récupération des résidus de textile - MRC de Matawinie ▼ PGMR – MRC de Joliette (2016-2020) ▼ PGMR – MRC d'Autray (2016-2021) 		

Parmi les leviers municipaux permettant d'améliorer la gestion des matières résiduelles, on note aussi les pistes suivantes :

Adopter des règlements municipaux

- ▼ Adopter un règlement municipal pour obliger le tri des matières CRD (incitatifs financiers lors de la demande de permis de construction, de démolition ou de rénovation).
- ▼ Adopter un règlement municipal pour interdire les matières organiques dans la collecte des déchets.
Ex. : Interdire les feuilles dans la collecte des déchets
Ex. : Interdire de placer les rognures de gazon dans la collecte des matières organiques et des déchets

Sensibiliser la population

- ▼ Encourager la certification LEED et sensibiliser lors de l'émission du permis de construction, de rénovation ou de démolition.
- ▼ Fournir un dépliant sur comment mieux gérer ses matières (par patrouille verte).

Collaborer avec d'autres organisations

- ▼ Solliciter de l'aide extérieure pour rédiger les appels d'offres.
- ▼ Consulter les parties prenantes (acceptabilité sociale).

Favoriser une économie circulaire

- ▼ Avoir une ressource réservée à l'économie circulaire.
- ▼ Financement possible de RECYC-QUÉBEC.

CONCLUSION

Plusieurs bonnes pratiques en gestion municipale des matières résiduelles ont été répertoriées dans ce guide. L'enregistrement de ces bonnes pratiques s'est réalisé lors de l'atelier du 14 juin au sein des huit tables de discussion.

Les quatre sujets présentent différents axes d'innovation sur lesquels pourront s'appuyer les utilisateurs de ce guide. Il y a notamment la réduction des produits à usage unique et le réemploi, la valorisation de la matière organique, la gestion des écocentres et les leviers municipaux.

Une analyse a été faite afin de dégager une liste détaillée de bonnes idées et d'autres plus exhaustives qui ont émané des discussions. Les organismes municipaux ainsi que nos partenaires RECYC-QUÉBEC et l'AOMGMR nous ont fait part de leurs initiatives innovantes dans la gestion des matières résiduelles sur le plan municipal. Chaque bonne pratique est présentée avec son objectif, ses impacts environnementaux, sociaux et économiques, les obstacles qui peuvent survenir ainsi que les leviers potentiels sur lesquels il est possible de s'appuyer. Un lien est affiché pour permettre de lire plus d'informations au sujet de la bonne pratique en question. Cela permet à chaque organisme municipal d'avoir les informations nécessaires pour s'en inspirer et mettre en place de nouvelles initiatives. Ceci, considérant que, dans un horizon 2020-2025, plusieurs enjeux devront être pris en compte dans l'exercice de planification de révision des PGMR.

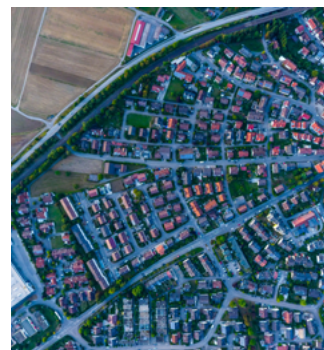
Liens connexes

[Bilan GMR 2018 - RECYC-QUÉBEC - Les programmes de récupération spécifiques](#)

[Bilan GMR 2018 - RECYC-QUÉBEC - Les résidus domestiques dangereux](#)

[Guide à l'intention des organisations municipales - Plan de gestion des débris après sinistre](#)

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2018-section-ecocentres.pdf>



Coordination et rédaction

Section québécoise de la Solid Waste Association of North America (SQ-SWANA)
Réseau Environnement

Rédaction

Hugo Bonnaudet, Réseau Environnement
Simon Rousseau, Réseau Environnement

Collaborateurs et collaboratrices

Anne Fortier, RECYC-QUÉBEC
Francis Fortin, SQ-SWANA
Francis Vermette, RECYC-QUÉBEC
Ian Chartrand, Stratzer
Mathieu Guillemette, Éco Entreprises Québec
Nicolas Chaput, MRC de Roussillon
Philippe Vaillancourt, Ville de Laval
Robert Comeau, AOMGMR
Sandra Messih, Stratzer
Tous les participants et participantes à l'atelier du 14 juin 2021

Révision linguistique

Effet Boomerang

Conception graphique

Effet Boomerang

Soutien financier

RECYC-QUÉBEC
Québec 

